

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BLOIS

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 1818 15 RUE DU PERE BROTTIER
41018 BLOIS
TEL 02 54 78 07 91 FAX 02 54 78 44 30
MINITEL 08 36 29 11 11 OU 08 36 29 22 22

ZEN MONEY C/O M. JACQUES BOUSSEAU

LA BRARDIERE

79440 COURLAY

V/REF :
N/REF : 2001 B 345 / A-985

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/04/2003, SOUS LE NUMERO A-985,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 24/02/2003

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
ZEN MONEY
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
23, AVENUE DE VERDUN
41000 BLOIS

R.C.S BLOIS 439 827 460 (2001 B 345)

LE GREFFIER

A 985

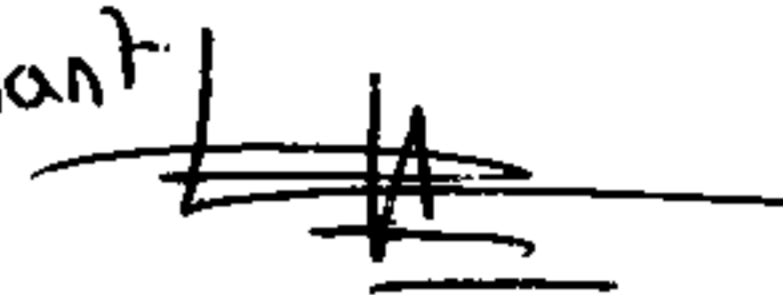
ZEN MONEY

23 avenue de Verdun - 41000 BLOIS

SARL au capital variable - RCS Blois 439 827 460 00015 - APE 652E

Copie certifiée conforme

Le Gérant



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2003

La séance s'ouvre à 14 heures.

Monsieur Bernard DUEZ, assure la présidence en tant que Gérant. Monsieur Jacques BOUSSEAU est nommé secrétaire. Mademoiselle Nathalie PINON et Monsieur Hervé GRUMEAU sont nommés assesseurs.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président rappelle que tous les documents nécessaires à la tenue de cette réunion ont été remis aux associés.

Il constate que les associés présents représentent 100 % du capital souscrit et que l'assemblée peut donc délibérer.

Le Gérant présente le rapport de sa gestion concernant les comptes et l'activité de la société lors de l'exercice clos le 31/12/2002.

Après discussion, le Président soumet aux voix les projets de résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance approuve les comptes, le bilan et le rapport de gestion concernant l'activité et les résultats de l'exercice social clos le 31/12/2002, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir constaté que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 50 €, décide de l'affecter en totalité en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

m RL

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de son gérant Monsieur Bernard DUEZ, intervenue le 24 février 2003, et de la cession à la même date des parts sociales de la société qu'il détenait.

L'assemblée générale donne à Monsieur Bernard DUEZ quitus de sa gestion de gérant jusqu'à la date de cessation de son mandat.

Monsieur Bernard DUEZ ne participant pas au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés votants.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur Jacques BOUSSEAU, qui acquiert les parts sociales de Monsieur DUEZ avec l'agrément de tous les associés, comme nouveau gérant en remplacement de Monsieur Bernard DUEZ démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

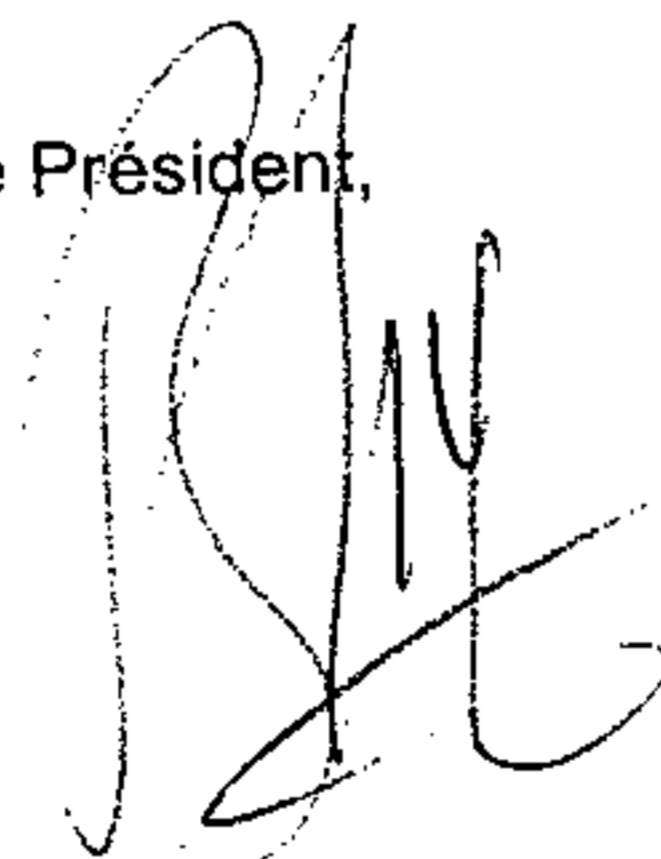
CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir les formalités de publication afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

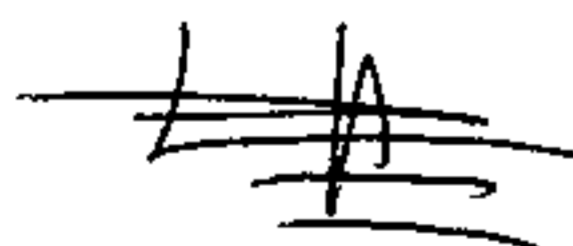
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30. De tout ceci, il a été rédigé le présent procès-verbal.

Le Président,



Le Secrétaire,



Le Gérant,



Les Assesseurs,

